

SantéCité, première coopérative d'Hôpitaux Privés Indépendants, devient Société à Mission

A Paris, 2 juin 2023 – Un peu plus d'un an après avoir impulsé la réflexion de la transformation en entreprise à mission, l'Assemblée Générale des membres SantéCité a inscrit ce jour la raison d'être et les objectifs stratégiques de la coopérative dans ses statuts. Cette étape essentielle de modification statutaire permise par la Loi Pacte de mai 2019 conforte SantéCité dans son rôle tant vis-à-vis de ses membres qu'au niveau de la Santé Publique des territoires.

Stéphan de Butler d'Ormond, Président de SantéCité rappelle ainsi les motivations de la coopérative d'inscrire son action dans celle d'une entreprise à mission : « Cette transformation a été motivée à plusieurs titres :

- Orienter les actions de la coopérative dans des objectifs partagés par ses membres à savoir la recherche de l'excellence par l'échange de bonnes pratiques et la mise en commun ou mutualisation de moyens ;
- Recourir à une méthode permettant de renforcer sa mission, celle de servir la collectivité de ses membres et de répondre aux besoins de santé de la population dans les territoires ;
- Porter les valeurs du modèle d'acteur de santé indépendant et lui permettre d'être reconnu et apprécié ;
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques de protection de la Santé Publique. »

Suite à une année riche de rencontres, d'accompagnement, de travaux collaboratifs, le Conseil de Direction, avec la participation active de coopérateurs impliqués, a donc œuvré à cette transformation pour faire adopter aujourd'hui en Assemblée Générale et à l'unanimité les dispositions statutaires que sont la raison d'être et les objectifs stratégiques de SantéCité.

Notre raison d'être : « Fédérer un collectif d'entrepreneurs de santé responsables, animé par la confiance et l'entraide, afin de promouvoir, au cœur des territoires la durabilité et la qualité de l'offre de santé à la population ».

Nos objectifs stratégiques :

- Animer les échanges et agir collectivement pour assurer un développement durable de l'offre de santé ;
- Promouvoir la protection de la santé publique et permettre sa déclinaison dans les territoires.

SantéCité nommera dans les prochaines semaines un comité de mission, organe de suivi qui rendra compte de la bonne réalisation de la mission en vue de la labellisation de la coopérative par un Organisme Tiers Indépendant.

A propos de SantéCité

SantéCité, première coopérative d'Hôpitaux Privés Indépendants Français créée en 2012, regroupe 120 établissements MCO, qui accueillent 2 millions de patients par an, emploient 30 000 collaborateurs salariés dont 500 médecins et dans lesquels 7 400 médecins libéraux exercent leur pratique.

Guidé par des valeurs de solidarité et de partage, de préservation de la santé publique, d'innovation et performance au service de l'excellence médicale et des patients, SantéCité entend améliorer la coopération entre établissements en pérennisant l'offre de soin sur chaque territoire.

SantéCité offre à ses membres des outils de mutualisation, et œuvre au quotidien à l'amélioration de l'offre de soin dans les territoires. Le groupement a créé un groupement de Coopération Sanitaire afin de participer activement à la recherche clinique et une cellule de mutualisation des achats.

Contact presse : Bénédicte Le Mouël- b.lemouel@santecite.fr